RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'alimentation, de
l'agriculture et de la pêche

ARRÊTÉ du 28 JUIN 2010

portant désignation d'une représentante de l'Etat auprès d'un organisme national bénéficiant du concours financier du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural »

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Vu la loi n°2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, notamment l'article 52 ;

Vu le code rural, notamment l'article R.822-1 relatif aux actions de développement agricole et rural ;

Vu le décret n°2008-636 du 30 juin 2008 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2008 portant organisation et attribution de la direction générale de l'enseignement et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2008 portant organisation et attribution de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2008 portant désignations d'une représentante de l'Etat auprès d'un organisme national bénéficiant du concours financier du compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural »,

ARRÊTE

Article 1

Est désignée représentante de l'Etat pour le développement agricole et rural :

- Mme Le Bigot (Claire) (direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires), auprès de l'Institut technique de l'aviculture (ITAVI) en remplacement de Mme Dupuis (Odile).

Article 2

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche au ministère l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 28 JUIN 2010

Pour le ministre et par délégation

La directrice générale de l'enseignement
et de la recherche

Marion ZALAY